

7 avril 2014

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 7 avril 2014 à 19h30.

Présences : Gérald Nicolas, Lucie Gilbert, Jean-Denis Vachon, Michel Fortin, Pierre Grondin, Anne-Marie Lachance

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014 est proposée par Michel Fortin.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$91,065.12. (chèques numéro 18 219 à 18 285).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

APPUI À FERME PLACE GAGNÉ POUR DEMANDE À LA CPTAQ

ATTENDU QUE Ferme Place Gagné demande à la CPTAQ l'autorisation d'occuper deux bâtiments agricoles désaffectés pour usage d'entreposage de véhicules récréatifs ;

ATTENDU QUE l'entreposage se fera uniquement à l'intérieur des bâtiments et ne créera donc aucun impact sur des surfaces agricoles ;

ATTENDU QU'aucun autre emplacement n'offre un tel service dans la Municipalité Saint-Frédéric et qu'un tel service est très en demande ;

ATTENDU QUE l'implantation d'un bâtiment neuf pour offrir un service d'entreposage représenterait des coûts beaucoup trop élevés par rapport aux revenus engendrés et qu'il n'y a aucun bâtiment disponible pouvant être converti pour cet usage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric appui Ferme Place Gagné dans sa demande d'autorisation à la CPTAQ.

RÉSOLUTION POUR RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité que le maire, Henri Gagné, et la directrice générale, Cathy Poulin, soient autorisés à signer le renouvellement de la lettre d'entente de Services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

RÉSOLUTION POUR EMPRUNT TEMPORAIRE ACHAT CAMION INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a adopté le règlement d'emprunt # 291-14 dans le but de procéder à l'achat d'un camion incendie conjointement avec les municipalités de Tring-Jonction, Saint-Jules et Saint-Séverin ;

ATTENDU QUE le MAMROT a approuvé le règlement # 291-14 au montant de 119 168\$ en date du 6 mars 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric contracte un emprunt temporaire au montant de 119 168\$ auprès de la caisse Desjardins de Beauce-Centre aux conditions de celle-ci.

Il est aussi résolu que le maire, Henri Gagné, et la directrice générale, Cathy Poulin, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE SABRINA LACROIX

ATTENDU QUE le règlement d'urbanisme quant à la hauteur maximale des maisons n'a pas été revu depuis 1990 ;

ATTENDU QUE ce règlement doit être modifié dans les mois à venir afin d'augmenter la hauteur permise ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric accepte la demande de dérogation mineure de Sabrina Lacroix, propriétaire de la future résidence du 1411 rue Lehoux sur le lot 4 801 721, quant à la hauteur de la maison. Le règlement d'urbanisme stipule que dans cette zone, une maison d'un étage ne peut avoir plus de 20 pieds de haut par rapport au niveau moyen de la rue tandis que la dérogation consiste à autoriser la construction d'une maison d'une hauteur supplémentaire, ne dépassant toutefois pas 27 pieds.

RÉSOLUTION DE CAUTIONNEMENT DU PRÊT DES LOISIRS POUR TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Saint-Frédéric inc. désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 178 500\$, remboursable sur 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Gilbert, adopté à l'unanimité et résolu que la municipalité de Saint-Frédéric se porte caution en faveur de Les Loisirs de Saint-Frédéric inc. d'un montant de 178 500\$ pour 15 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

Il est résolu que le maire, Henri Gagné, et la directrice générale, Cathy Poulin, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce cautionnement.

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

RÉSOLUTION POUR ENTRETIEN CLÔTURES

ATTENDU QUE l'article 1127.3 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.27.1) entré en vigueur le 11 juin 2010 fait en sorte que la responsabilité civile de la municipalité locale ne peut plus être engagée en raison de l'absence d'une clôture le long d'un chemin municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité que dorénavant la Municipalité Saint-Frédéric appliquera la loi telle que décrit à l'article 1127.3 du Code municipal du Québec, et ne paiera aucun frais relié à des travaux de clôtures situées de part et d'autre d'un chemin municipal puisqu'elle ne peut être tenue responsable de l'absence de clôtures entre l'emprise d'une route et un terrain contigu.

RÉSOLUTION POUR MISE À JOUR POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale de la MRC Robert-Cliche a été adoptée par la Conseil des maires en 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action en faveur des familles 2008-2011 de la MRC Robert-Cliche et de chacune des municipalités est à échéance depuis 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille offre un programme de soutien technique et financier pour la mise à jour de la politique familiale et de son plan d'action en faveur des familles ;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches sont des opportunités importantes de concertation des citoyens de la MRC Robert-Cliche et qu'elles ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des familles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Lachance et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric, sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, participe à la mise à jour de la politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles.

HORAIRE D'ÉTÉ (BUREAU & RÉUNION)

À partir du mois de mai, et ce qu'au mois de septembre inclusivement, les assemblées de conseil débiteront à 20h00.

Aussi, du mois de mai au mois d'août inclusivement, le bureau fermera à 17h00 du lundi au jeudi et à midi le vendredi.

PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS »

Cathy Poulin fait part d'une bonne nouvelle au conseil. La demande qui avait été déposée par le Club de l'Âge d'Or de Saint-Frédéric en automne dernier dans le programme « nouveaux Horizons » a été acceptée. La demande consistait à rénover la cuisine, soit installer des nouvelles armoires, acheter un nouveau réfrigérateur et une nouvelle cuisinière. Acheter une plaque de cuisson, une friteuse, des nappes rondes, une grosse cafetière et un projecteur. M. Léon-Marie Jacques a déjà reçu le chèque au montant de 17 840\$.

Des soumissions pour les armoires seront demandées auprès de quelques fournisseurs.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Les employés font des « saignés » avec le souffleur afin que l'eau s'écoule adéquatement.

b) Loisirs, culture & embellissement

Les inscriptions pour le soccer ont lieu demain.

c) Eau potable

Tout est sous contrôle.

d) O.M.H.

Comme il y avait un logement de vide, Louise Bilodeau en a profité pour demander à l'OMH un montant pour réparer la cuisine et la salle de bain. Ils ont accepté pour un montant de 30 000\$. La municipalité aura donc un montant supplémentaire de 3 000\$ (10%) à verser.

e) MADA

Le Gala des Aînés aura lieu le 2 mai à St-Jules. Ce sera ouvert à tous de 13h à 15h où divers ateliers auront lieu.

Sur proposition de Pierre Grondin et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric rembourse le 50\$ de frais d'inscription aux deux résidents qui ont participé aux ateliers sur la aînés.

f) INCENDIE

Le nouveau camion est arrivé. Quatre à six pompiers seront formés pour l'utilisation de celui-ci. Le vieux camion a été vendu sur soumission au plus offrant. C'est L.G. Recyc-Beauce qui l'a obtenu.

CORRESPONDANCE

La Maison des jeunes MRC Robert-Cliche sollicite la collaboration de la municipalité au programme d'été Multi-Aventure de l'ordre de 100\$ par enfant inscrit. Le conseil peut établir un nombre limite. Ce programme s'adressant à des jeunes de 12 à 17 ans est d'une durée de 5 semaines et consiste à deux sorties par semaine (ex : Village des sports, Ronde, Eco-Parc, croisière, paintball). Il est proposé par Gérald Nicolas et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric participe au programme Multi-Aventures 2014.

Demande de commandite pour le tournoi de golf CLD Robert-Cliche. Le conseil décide de faire comme les années passées et de ne pas contribuer.

Demande d'appui financier sur les dépliants d'activités théâtrales au montant de 2 000\$ Le conseil refuse cette demande.

Demande de contribution financière de l'Association AVC Beauce-Etchemins dans le cadre de leur campagne de financement. Étant donné que les contribuables sont également sollicités individuellement, le conseil ne versera aucun montant.

Invitation au Tournoi du Cœur de la Fondation du Cœur Beauce-Etchemins en tant que joueur ou commanditaire. Le conseil rejette cette invitation pour les mêmes raisons que la demande précédente.

Tous les élus sont invités à une rencontre avec le nouveau président de la FQM, M. Richard Lehoux, mercredi le 16 avril de 19h00 à 20h30 au Complexe des Seigneuries à Saint-Agapit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Arbres à la sortie ouest du village : Un élu s'est informé de la sorte d'arbres qui pourraient remplacer ceux en piètre état. Des tilleuls ou érables à sucre lui ont été conseillés. Le prix pour un tilleul varie entre 125\$ et 135\$. Des vérifications supplémentaires seront effectuées à ce sujet.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Anne-Marie Lachance à 20h50.